

patrouilles routières. Environ 90,000 milles carrés (233,000 km<sup>2</sup>) de forêts sont surveillés par les patrouilles aériennes.

Le public est renseigné au sujet de la prévention des incendies et de la conservation des forêts au moyen de la radio, de la télévision et des journaux, ainsi que par des brochures, affiches, films, visites commentées et causeries.

**Saskatchewan.** Les forêts de la Saskatchewan couvrent 136,000 milles carrés (352 000 km<sup>2</sup>), dont 44,500 (115 000 km<sup>2</sup>) constituent des terres productives aptes à une exploitation régulière. Les forêts provinciales représentent environ 96% des terres forestières de la province.

La Direction des forêts du ministère du Tourisme et des Ressources renouvelables comprend quatre sections: aménagement forestier, produits du bois et opérations, inventaire et sylviculture. Elle est chargée d'élaborer et d'évaluer les politiques forestières et les programmes d'aménagement dont la réalisation est confiée à diverses autorités régionales. Pour faciliter l'administration des ressources, la province est divisée en sept régions. Ces régions sont elles-mêmes subdivisées en districts confiés chacun à un agent de la conservation et dont l'étendue varie suivant les ressources et la population. Le ministère du Nord de la Saskatchewan administre la partie septentrionale de la superficie forestière. La Division de la lutte contre les incendies est chargée de la mise au point de techniques de prévention, de détection et d'extinction des incendies de forêt.

Il existe dans l'ensemble de la province un réseau de 75 tours de guet dotées de postes émetteurs-récepteurs de radio, et durant les périodes de grand danger des aéronefs survolent régulièrement les régions forestières. Le ministère du Nord de la Saskatchewan est en train d'adopter le système de communications VHF. Des postes émetteurs-récepteurs installés dans des tours, des véhicules, des aéronefs et des camps forestiers sont utilisés pour la détection et l'extinction des incendies de forêt; on dispose également d'hélicoptères et d'avions à voilure fixe équipés pour le largage d'eau. Afin d'accroître l'aptitude de la province à assurer la protection des forêts, on a acheté six avions Tracker à base terrestre qui seront adaptés en vue du transport et du largage de produits ignifuges à action prolongée.

**Alberta.** En Alberta, sur 148,167 milles carrés (383 751 km<sup>2</sup>) de terres forestières, 106,755 milles carrés (276 494 km<sup>2</sup>) représentent des terres propices à l'exploitation. Le Service des forêts du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta en assure l'administration par l'intermédiaire de cinq directions: administration, aménagement forestier, protection des forêts, utilisation des terres et formation du personnel forestier. Les zones forestières sont réparties en 10 forêts, chacune administrant la superficie forestière de son propre territoire. Chaque forêt est dirigée par un surintendant, assisté d'un certain nombre de spécialistes de l'aménagement forestier, de la lutte contre les incendies, de l'utilisation des terres, de la construction et des communications. Ces forêts sont subdivisées à leur tour en districts de gardes forestiers dont chacun est administré par un agent forestier comptable au surintendant.

La Direction de l'aménagement forestier est chargée du régime de contingentement du bois, des plans d'aménagement et des plans annuels d'exploitation relativement aux terres de la Couronne louées ou concédées, des programmes d'aménagement forestier, et de l'emploi du bois provenant des terres de la Couronne. Elle dirige des programmes de sylviculture, s'occupe des demandes, effectue des inventaires des ressources forestières, inspecte les aires de coupe pour s'assurer de la qualité des méthodes d'abattage, et perçoit les droits et redevances.

La Direction de la protection des forêts s'occupe de tout ce qui concerne la protection, y compris la prévention, la détection et l'extinction des incendies. Elle comprend des spécialistes, dont un météorologiste et un agent des télécommunications, ainsi qu'une section aérienne spéciale, tous chargés d'aider à l'exécution du programme général de protection.

La Direction de l'utilisation des terres forestières est chargée de la planification et de la surveillance des modes d'utilisation des terres dans les aires